

Conseil communal du 28 octobre 2021 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2021 2.075.1.077.7

2 EMPRUNTS - Marché d'emprunts 2.073.527.1

Il est proposé d'arrêter les conditions et le mode de consultation de marché relatifs à la conclusion d'emprunts pour le financement de dépenses extraordinaires prévues en 2021.

3 Modifications budgétaires 2 de 2021 2.073.521.1

4 MB2 2021 du CPAS 1.842.073.521.1

5 Personnel communal - Composition du cadre du personnel communal - Modification 2.084.8

Les modifications seraient les suivantes :

1. *Services Transversaux* :

Cadre encadrement intermédiaire :

a) Administration générale :

* création d'un emploi d'attaché(e) spécifique à temps plein. *Cette création serait le résultat de la suppression du grade de Chef de service d'administration qui serait remplacé par ce nouveau grade.*

* création d'un emploi d'un emploi d'agent spécifique de niveau B (informaticien)

b) Gestion des Ressources humaines :

* création d'un emploi d'employé(e) d'administration *sur base de la mise au cadre d'extinction du grade de Chef de service d'administration.*

2. *Services opérationnels* :

Cadre exécutif

Développement social, économique et culturel :

transfert et modification d'un emploi d'employé(e) d'administration à temps plein de la partie « Administration » et éclatement de celui-ci en deux mi-temps d'éducateur/trice spécialisé(e), dans le cadre du développement social, économique et culturel, soit :

création d'un emploi d'éducateur/trice spécialisé(e) responsable de projet à mi-temps pour l'Accueil temps libre

création d'un emploi d'éducateur/trice spécialisé(e) responsable de projet mi-temps pour l'accueil extrascolaire

La suppression des deux emplois de chef de service d'administration de niveau C4 et remplacés par des grades respectivement de niveau B et D permet d'atténuer le coût de la création de l'emploi d'attaché(e) spécifique.

Les montants sont prévus au budget 2021 ainsi que dans le plan d'embauche et ceux-ci ont été approuvés par le CRAC et l'autorité de tutelle;

Certains de ces postes étaient déjà occupés dans le cadre d'engagements contractuels et que dès lors l'impact

budgétaire ne se situe qu'au niveau des cotisations patronales et le fait de respecter notre adhésion au Pacte nous amène à procéder à des nominations à titre définitif de certains de nos agents ayant pour eux seuls des fonctions particulières.

La charge financière supplémentaire ne mettra pas à mal les finances communales.

6 Convention cadre - Module 1 - AIDE - Approbation 1.777.613.3

7 Convention cadre - Module 2 - AIDE - Approbation 1.777.613.3

8 Propriétés communales - Mise à disposition à titre précaire - 2021

Gare du vicinal : mise à disposition du CPAS pour le développement du projet de filière locale de la seconde main (jusqu'aux travaux de rénovation du bâtiment dans le cadre du PCDR)

Approbation du montant de l'indemnité mensuelle 2.073.51

Le Collège communal a approuvé en séance du 14/10/2021 le principe de la **mise à disposition à titre précaire** de l'ancienne gare du Vicinal au CPAS afin de permettre à ce dernier de reprendre la gestion du bâtiment et de pouvoir déjà affecter celui-ci partiellement au projet de développement d'une filière locale de la seconde main qu'il porte en partenariat avec deux associations d'insertion socio-professionnelle (la Teignouse et le Cortil) et avec le soutien de l'ADL.

La convention sera signée pour une durée déterminée, valable entre le 1er janvier 2022 et la veille des travaux de rénovation du bâtiment dans le cadre de la convention-exécution en Développement rural approuvée par le Conseil communal le 26 août dernier.

Cette mise à disposition résulte d'une proposition émanant du Comité de concertation CPAS/Commune du 21/09/2021 et plus particulièrement le point concernant le "*Développement de la filière locale de la seconde main (textiles et meubles)* - point sur la situation et appel à projets "*réutilisation*":

"Après échange de vue des différentes parties, le Comité de concertation CPAS/commune émet l'avis suivant :

Le CPAS informe la commune qu'il va répondre à l'appel à projets "réutilisation" de Circular Wallonia.

Le centre de dons Walhain sera fermé lorsque le magasin de seconde main du CPAS (qui sera géré par le Cortigroupe) réouvrira.

Le comité de concertation demande au Collège de se positionner par rapport à cette proposition :

la gestion de la gare du vicinal revient au CPAS et toutes autres conventions deviennent caduques."

Le RSI et les découvertes de Comblain pourront toujours bénéficier d'un espace de stockage qui leur sera affecté par le CPAS, mais ils devront trier, ranger et rationaliser leur stock dans la perspective des travaux futurs.

Il reste au Conseil communal à fixer le montant de l'indemnité mensuelle ; le Collège communal proposant un montant de 0 € mensuel, étant donné que le CPAS va reprendre à sa charge la gestion du lieu, ainsi que les charges d'eau et d'électricité, et vu l'utilité publique du projet.

9 Approbation des conditions de marché, du descriptif technique et du montant estimé du marché "Remplacement des citernes défectueuses de l'atelier communal, du complexe communal et de l'école d'Oneux". Le montant estimé s'élève à 25.000 € TVAC. 2.073.515.12

Le présent marché de travaux a pour objet le remplacement des citernes défectueuses de l'atelier communal, du complexe communal et de l'école d'Oneux.

10 Approbation du cahier des charges, du montant estimé et du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) du marché "Acquisition d'un véhicule < 3,5 T avec benne pour le Service Travaux" 2.073.537